

comités par la Chambre. J'ai été membre du comité des finances et d'autres comités, et suis d'avis que ceux d'entre eux qui demandent carte blanche au début d'une session le font sans aucune raison valable. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) aurait pu inclure dans son rapport le programme concernant les propositions.

Une voix: Cela a été fait il y a des semaines.

L'hon. M. Lambert: Pas auprès de la Chambre. Auprès des membres du comité peut-être, mais pas de la Chambre. Dans un rapport où un comité demande l'autorisation de voyager, il devrait exposer ses intentions. Il ne s'agit pas simplement des frais. L'an dernier, un ancien leader du gouvernement s'était plaint amèrement à moi des voyages de certains comités et de l'absence simultanée de trois comités, pour des raisons sans doute valables, mais non vérifiées.

A vrai dire, il n'y a pas de coordination. Au début d'une session, les comités demandent simplement l'autorisation de voyager, ils l'obtiennent et filent comme des satellites indépendants. Mais ce n'est pas ainsi que les comités devraient fonctionner, ni même celui-ci. A mon avis, les membres du comité devraient envisager de se diviser en deux, ou même trois, sous-comités pour atteindre leur objectif. L'été dernier, le comité des finances a été divisé en sous-comités et de ce fait la tension a été moins grande. Étant moins nombreux, les membres des sous-comités pouvaient mieux participer aux discussions et aux études que si le comité tout entier s'était rendu dans les endroits à visiter. Si on le proposait, en l'occurrence, l'objection serait probablement à moitié supprimée. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (2.00 p.m.)

REPRISE DE LA SÉANCE

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je parlais de la nécessité pour la Chambre d'exercer une surveillance sur les comités. Je m'opposais particulièrement à accorder une autorisation générale de voyager dès la formation du comité. Je reconnais que les comités ont des raisons de se déplacer; dans de nombreux cas ces raisons sont fondées, mais à des degrés divers. On doit cependant se rappeler que la Chambre a un droit de regard sur les comités, non l'inverse. Par conséquent, le comité qui veut se déplacer pour s'acquitter de sa tâche devrait en exposer les raisons à la Chambre qui saura accéder aux requêtes légitimes.

Il y a lieu de se rappeler qu'un renseignement entre les mains des membres d'un comité n'est pas pour autant un renseignement en la possession de la Chambre. Les procès-verbaux et témoignages des comités, ainsi que les rapports, ne nous parviennent qu'avec trois ou quatre semaines de retard, quoique beaucoup plus tôt à l'avenir, si nos espérances se concrétisent. Aussi, je crois qu'un tel imbroglio ne se serait pas produit si on avait fourni des renseignements suffisants et de la façon voulue.

J'ai suggéré—et je crois que la chose est possible—que le comité se partage en sous-comités. On résoudre ainsi une bonne partie des problèmes de logistique et on réduirait beaucoup les dépenses. J'oserais même dire qu'on améliorerait de ce fait le rendement des membres du comité, qui seraient alors plus en mesure de participer aux séances. A mon sens, il est évident, si j'en juge par mon expérience de l'année dernière et de cette année, et je fais plus particulièrement allusion aux séances tenues l'été dernier par le Comité des finances, du commerce et des questions économiques qui a entendu des mémoires dans diverses capitales provinciales, que si les trente membres qui composent un comité tiennent tous à interroger les témoins, il faudra limiter rigoureusement leurs interventions. C'est même le cas lorsqu'un comité ne compte qu'une dizaine de membres. L'absence d'une trentaine de députés est une chose extrêmement ennuyeuse. Je voudrais également signaler que certains des centres que le comité voudra visiter auront peut-être du mal à loger 45 ou 50 personnes, comme prévu, car le service de logistique, qui accompagnait le comité lors de son voyage comptait presque autant de personnes que le comité lui-même. Pour cette raison, je crois qu'il serait opportun de repenser toute la question des travaux des comités.

Mes collègues et moi ne voyons pas d'inconvénient à ce que ce comité se déplace. Je veux bien qu'on le sache. Mais nous formulons des objections quant à la façon de procéder. Cela nous fournit également l'occasion de faire quelques autres remarques pour ce qui concerne la conduite et la composition des comités.

L'an dernier j'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre se plaindre à plusieurs reprises de ne pouvoir dresser l'ordre des travaux de la Chambre car certaines personnes que ces bills intéressaient tout particulièrement étaient au loin du fait de leur appartenance à un comité. A un moment donné, trois comités se trouvaient en tournée. Quelle situation ridicule! Il devient alors impossible de travailler ici et dans les autres comités. Il faudrait mieux organiser le calendrier de travail des comités. Ce n'est pas encore trop grave au début de la session mais je dois demander un meilleur plan de travail que l'an dernier alors que nous nous trouvions avec 15 et parfois 17 comités qui siégeaient le même jour. Comment pouvons-nous faire notre travail à la Chambre? C'est pratiquement impossible.

J'imposerais aussi une autre condition: que les comités ne soient pas autorisés à siéger pendant les séances de la Chambre lorsque des porte-parole du gouvernement y font des dépositions. Si les témoins viennent de l'extérieur, du public, on peut, pour plus de commodité ou par politesse, passer outre à cette condition, mais dans l'autre cas, nos obligations sont ici.